

Extrait du registre aux délibérations du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Esch-sur-Sûre

Séance du 23 décembre 2022

Présents: Schank M., bourgmestre; Pereira Gonçalves F. et Sanavia J., échevins;
Leyder L., secrétaire

Excusé: ///

Objet: Règlement temporaire de circulation pour la durée d'une manifestation à Merscheid, um Bechel
--

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 24 mai 2011 portant fusion des communes d'Esch-sur-Sûre, de Heiderscheid et de Neunhausen, et notamment son article 16, qui dispose que « les règlements communaux qui existent dans les communes au jour de la fusion sont maintenus en vigueur pour le territoire pour lequel ils ont été édictés jusqu'à leur remplacement par des règlements communs »;

Vu le règlement de la circulation de la commune de Heiderscheid du 14 mars 1989 (app. Min. Transp. 31.03.1989 réf. RC/89/190 et Min. Int. 20.04.1989 réf. 322/89/RC), tel que celui-ci a été modifié et complété dans la suite;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu les circulaires ministérielles numéros 2449 du 13 septembre 2004 et 2468 du 24 novembre 2004 concernant l'application de la loi du 6 juillet 2004 modifiant celle du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, respectivement la procédure relative à la réglementation communale en matière de circulation routière;

Considérant que pour permettre un déroulement optimal et ininterrompu d'une manifestation ayant lieu le dimanche 25 décembre 2022 à Merscheid, il y a lieu de modifier temporairement le règlement de circulation communal pour le dimanche 25 décembre 2022 de 18.00 heures à 24.00 heures;

Après délibération,

décide à l'unanimité

de modifier temporairement, en exécution de l'article 5.3 de la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, pour le dimanche 25 décembre 2022 de 18.00 heures à 24.00 heures, le règlement de circulation de la commune de Heiderscheid du 14 mars 1989 comme suit:

- Article 1. -** Toute circulation est interdite, excepté riverains, dans la rue « Um Bechel » à l'intérieur de la localité de Merscheid. Cette prescription sera signalée par le panneau C,2.
- Article 2. -** Les dispositions du présent règlement seront signalisées conformément aux prescriptions du code de la route.
- Article 3. -** Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Article 4. - Ampliation du présent règlement sera transmise au requérant, à Madame la Ministre de l'Intérieur, au Commissariat de Police de Heiderscheid, et à l'Administration des Ponts et Chaussées, Service Régional de Wiltz.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.
Le Collège des bourgmestre et échevins,
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Eschdorf, le 23 décembre 2022
Le Secrétaire, Le Bourgmestre,

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is more complex and stylized, while the one on the right is simpler. Between the two signatures is a circular official stamp. The stamp contains the text 'Administration communale' at the top and 'Esch-sur-Sûre' at the bottom, with a central emblem.